



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

N°65

OBJET :

PERSONNEL

OUVERTURE D'UNE  
INDEMNITE  
FORFAITAIRE  
EXCEPTIONNELLE  
ET DE  
VACATIONS DE  
PERSONNELS POUR  
LA PARTICIPATION  
A LA CAMPAGNE DE  
DEPISTAGE DE LA  
COVID 19

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 DEC. 2020

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

**Vu** le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 qui donne une définition des agents vacataires,

**Considérant** l'inscription de l'établissement dans l'organisation sur le territoire de l'agglomération d'une campagne de dépistage de la COVID 19, initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et fixée de manière prévisionnelle les 18, 19 et 20 décembre 2020,

**Considérant** que dans le cadre de la tenue cette campagne de dépistage l'établissement va faire appel dans des délais contraints à la participation volontaire de ses agents stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents sous contrat permanents et non permanents et pourra être amenée, en fonction des besoins, à recruter des personnels extérieurs,

**Considérant** la volonté de l'établissement, dans ce contexte particulier, de rémunérer de manière uniforme l'ensemble des agents qui interviendront sur l'organisation de cette campagne de dépistage de la COVID 19, quel que soit leur statut et la nature des missions qui leur seront confiées (coordination, soutien administratif et logistique),

**Considérant** que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, répondant à un besoin ponctuel de l'établissement,

**Considérant** que la rémunération rattachée à l'acte doit être déterminée,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'ouvrir à titre exceptionnel une indemnité forfaitaire pour la rémunération des agents statutaires et contractuels de l'établissement qui participeront de manière volontaire à l'organisation de la campagne de dépistage de la COVID 19 prévue sur les journées des 18, 19 et 20 décembre 2020 et d'arrêter le montant de cette indemnité forfaitaire à 100 euros brut par demi-journée travaillée,

- de recruter, si l'organisation de la campagne de dépistage le nécessite, des personnels extérieurs vacataires et de rémunérer leurs interventions sur la base d'une unité de vacation de 100 euros bruts par demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

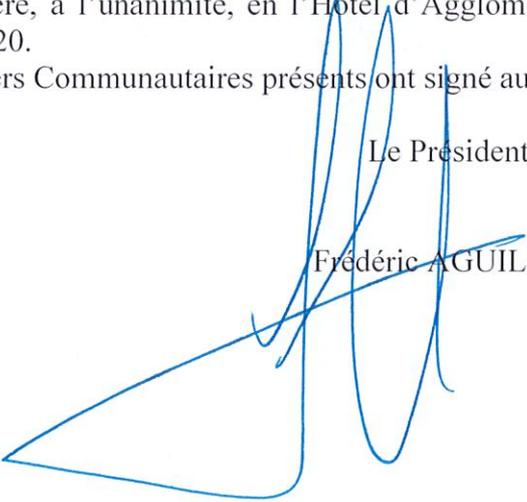
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant à ouvrir une indemnité forfaitaire pour les agents statutaires et contractuels qui participeront à la campagne de dépistage de la COVID 19 prévue les 18, 19 et 20 décembre 2020,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant à recruter du personnel vacataire dans les conditions susvisées,
- De charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 65 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020

Objet de l'acte : PERSONNEL - OUVERTURE D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE  
EXCEPTIONNELLE ET DE VACATIONS DE PERSONNELS POUR LA  
PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE DEPISTAGE DE LA COVID 19

.....

Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 29/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 03DEC2020\_65

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020\_65-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 65.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020\_65-DE-  
1-1\_1.pdf )